



ENTRE LES SOUSSIGNES :

Easycours-Groupe, SARL au capital de 500€, dont le siège social est situé 14 rue Milton 75009 Paris, représentée par Bertrand Vicarini, agissant en qualité de gérant.

Ci-après « **EASYCOURS** »

ET

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

Nom - Prénom :

Demeurant :

Né(e) le : _____ à :

Agissant en qualité de responsable juridique de l'élève (Ci-après dénommé le « **Client** »).

(1) Rayer les mentions inutiles

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles se dérouleront les devoirs de vacances délivrés par la société EASYCOURS pendant l'année 2010-2011, selon la formule choisie par le Client.

Les formules existantes sont les suivantes :

- 4 ou 5 devoirs corrigés (ci-après « Formule 1 »)
- 4 ou 5 devoirs corrigés et des supports de cours fournis au Client (ci-après « Formule 2 »)
- 4 ou 5 devoirs corrigés, des supports de cours fournis au Client et une reprise de 2 heures en cours particulier dans la 1^{ère} quinzaine de septembre (ci-après « Formule 3 »)

Article 2 : Inscription

L'inscription du Client aux services d'EASYCOURS n'est prise en compte qu'à réception par EASYCOURS du complet dossier d'inscription. Les informations devant obligatoirement être saisies sur le bulletin d'inscription pour que l'inscription soit validée sont les suivantes : Civilité, Nom, Prénom, adresse e-mail, adresse postale, code postal, ville, téléphone, date de naissance, formule choisie, ainsi que le nom, prénom, niveau et l'établissement scolaire de l'élève.

Article 2 : Matériel et supports de cours

Pour l'ensemble des formules proposées le Client doit utiliser son propre matériel : stylos, feuilles de papier, calculatrice.

Pour le renvoi des devoirs par voie postale EASYCOURS ne mets pas à disposition d'enveloppes qui restent à la charge du Client.

Les supports de cours fournis avec les « Formule 2 » et « Formule 3 » sont envoyés avec les devoirs à réaliser.

Article 3 : Envoi et réception des devoirs

Pour toute inscription avant le 23 juin, EASYCOURS s'engage à faire parvenir le devoir d'évaluation et les devoirs à réaliser avant le 1^{er} juillet au domicile du Client. Pour les inscriptions ultérieures, EASYCOURS s'engage à faire parvenir au Client le devoir d'évaluation et les devoirs à réaliser dans un délai de 7 jours.

Le devoir d'évaluation doit parvenir à EASYCOURS avant le 10 juillet, le bilan sera alors envoyé au Client par EASYCOURS avant le 15 juillet. Au-delà de la date du 10 juillet, EASYCOURS ne s'engage pas à faire parvenir ce bilan au domicile du Client avant la fin du mois de juillet.

Les devoirs effectués par l'élève doivent être envoyés par le Client à EASYCOURS avant le 20 août. EASYCOURS s'engage alors à renvoyer les devoirs corrigés avant le 1^{er} septembre au domicile du Client.
Pour les devoirs reçus entre le 20 août et le 10 septembre, EASYCOURS s'engage à renvoyer les devoirs corrigés avant le 15 septembre au domicile du Client.
Passé la date du 10 septembre, EASYCOURS ne s'engage dans aucun délai pour l'envoi des devoirs corrigés au domicile du Client.

Article 4 : Cours particulier

Dans le cadre de la « Formule 3 », EASYCOURS propose au Client 2 heures de cours particulier avec l'un des intervenants d'EASYCOURS spécialiste de la matière et du niveau de l'élève.
Ces 2 heures de cours particuliers ont lieu au domicile du Client durant la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre. Dans la mesure du possible l'intervenant en cours particulier sera le professeur ayant corrigé les devoirs.
Les 2 heures sont réalisées en une seule session de cours.

Article 5 : Résiliation - Remboursement

Les inscriptions sont fermes et définitives, cependant EASYCOURS rembourse 75% du montant des devoirs de vacances pour la raison suivante : raison de santé de l'élève (justifiée par un certificat médical. A l'exclusion de ce cas, aucune justification ne peut ouvrir droit à remboursement des sommes versées par le Client.

Article 6 : Assurance

Les sessions de cours sont organisés par EASYCOURS, EASYCOURS est garantie par une assurance responsabilité professionnelle auprès de Gan (en cours de réalisation). Le Client est responsable au titre de sa responsabilité civile individuelle de tout dommage causé par sa faute durant les sessions de cours.

Article 7 : Litige – Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.
Tout litige relatif à l'application du présent mandat relève de la compétence du tribunal de commerce de Paris

Lieu & Date :

Pour EASYCOURS,
Nom – Bertrand VICARINI
Fonction - Gérant
Signature

Pour le CLIENT,
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »